DEC132670DR05

Décision donnant délégation de signature à M. Shahragim Tajbakhsh, à Mme Sandra Thomazo, Mme Maryvonne Boquet, et Sylvia Putak pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité 2578, intitulée Bases génétiques, moléculaires et cellulaires du développement.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

 ${\bf Vu}$ la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A003DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité URA 2578, intitulée Bases génétiques, moléculaires et cellulaires du développement, dont le Directeur est Monsieur François Schweisguth ;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à M. Shahragim Tajbakhsh, Professeur de l'institut Pasteur, à Mme Sandra Thomazo, IE2 de l'Institut Pasteur, Mme Maryvonne Boquet, AGA2 de l'Institut Pasteur et Sylvia Putak, TCN, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La décision n°DEC122366DR05 du 29/08/2012 est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nanterre, le 2 septembre 2013

Le directeur d'unité François Schweisguth

1

 $^{^{\}rm I}$ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 $\rm EHT$ au 01/01/2012